

Publié le 31 août 2021

Les Epl dans la presse (31 août 2021)

Le grand chantier des écoles va être lancé à Marseille par Emmanuel Macron. Une Sem pourrait en assurer la gestion aux multiples facettes. Le Pays de Lorient se développe, en prenant en compte les impératifs écologiques pour répondre au mieux au réchauffement climatique.



Marseille, une Sem pour gérer le plan Ecoles ?

A la veille de la venue du président de la République à Marseille, La Provence relaie les dernières infos recueillies au sujet du plan Ecole annoncé. « La mairie a lancé un appel d'offres pour l'aider à concevoir la société qui doit porter un plan d'1,2 milliard d'euros pour les quelque 470 écoles de la Ville, avec le soutien financier de l'État », assure le quotidien provençal. Le journal essaie de tirer la substantifique moelle d'un appel d'offres publié sur le site de la Ville. « Il s'agit d'une série de documents en direction d'entreprises qui apporteraient une « assistance juridique à la création d'une structure de portage du Plan Écoles à Marseille », un marché pour lequel les candidatures seront closes le 1er septembre prochain ». 1,2 milliard serait mobilisé, dont la répartition serait la suivante : « 820 millions d'euros pour des 'réhabilitations, rénovations lourdes' de plus d'un tiers des groupes scolaires (170 sites) et 380 millions d'euros pour des 'travaux de remise à niveau d'écoles existantes' ». L'Etat et la Ville prévoient de créer une structure ad hoc qui « a vocation à être une personne morale de droit privé - SA ou SAS - mais composée par des actionnaires publics, en l'occurrence la Ville de Marseille, l'État et, éventuellement, d'autres opérateurs comme la Caisse des dépôts ainsi que, le cas échéant mais très accessoirement, par un actionnaire privé ». Trois formes juridiques sont privilégiées : société d'économie mixte

© 2025 www.lesepl.fr page 1 | 3



locale (...), société publique d'aménagement d'intérêt national (...) ou SA ». La structure prendrait en charge « la gestion du financement, de la conception, la réalisation et possiblement de l'exploitation-maintenance des ouvrages du Plan Écoles », conclut le journal.

Le centre aquatique des Monts du Lyonnais s'offre une Escap'ad

Dans l'édition du 12 août du Pays, on apprend que la « communauté de communes des Monts du Lyonnais détiendra la majorité du capital social de la société publique locale (Spl) chargée de gérer le complexe aquatique intercommunal ». La Spl Escap'ad est née d'une décision prise en juin dernier en conseil communautaire à Chambost-Longessaigne. Les élus de la communauté de communes des Monts du Lyonnais (CCMDL) avaient validé le montant de ce capital, à hauteur de 65 000 €. Le Pays révèle que dans le cadre de cette structure juridique, « les apports en capitaux sont faits par les collectivités territoriales intéressées ». 60 % du capital (390 actions de 100 €, soit 39.000 €) seront détenus par la CCMDL, 20 % (130 actions, soit 13.000 €) par la commune de Saint-Laurent-de-Chamousset où se situe le centre aquatique, et 20 % par les 13 autres communes de l'ex-Communauté de communes de Chamousset-en-Lyonnais qui avait donné naissance à Escap'ad, en 2003. La Spl devrait être officiellement constituée à la mi-octobre pour un passage de témoin avant la fin de l'année.

Le Pays de Lorient veut verdir son économie

Dans Ouest France (13 août 2021), les entreprises du pays de Lorient-Quimperlé se mobilisent pour optimiser la transition écologique. « L'étude réalisée par AudéLor résulte d'un travail collaboratif avec Lorient Agglomération, Quimperlé Communauté, Aloen et la Sem Xsea ». Créée en février 2011, Xsea est une société d'économie mixte réunissant à son capital des actionnaires publics (Lorient agglomération et plusieurs communes membres, ainsi que la Caisse des Dépôts et Consignations) et des actionnaires privés (Crédit Coopératif, Banque Populaire Atlantique, Sellor, Sem Lorient Keroman, SFLD, etc.). Elle poursuit un double objectif : « Favoriser l'implantation et le développement des entreprises sur le Pays de Lorient à travers des investissements immobiliers, pour lesquels la particularité des montages juridiques et la nature des acteurs concernés s'avèrent un frein à l'initiative privée ; encourager et faciliter la production et le déploiement des énergies renouvelables sur le territoire (solaire, biogaz, éolien,...) en valorisant notamment le patrimoine bâti et non bâti des collectivités locales ».

AudéLor, agence d'urbanisme et de développement économique du pays de Lorient-Quimperlé, a voulu, dans un contexte de plan de Relance et loi Climat et résilience, prendre le pouls de la situation dans le territoire. Elle recense 300 initiatives économiques lancées par 40 entreprises engagées dans neuf secteurs d'activité. Il en ressort que **l'agriculture et l'alimentation sont les secteurs où l'économie verte a le vent en poupe**. Le pays de Lorient a ainsi adopté une charte de l'agriculture et de l'alimentation. Par ailleurs, Lorient Agglomération vise une qualité durable et solidaire dans le tourisme, assure AudéLor, explorant les offres dans le pays de Lorient-Quimperlé. La gestion des ressources en énergie met enfin en valeur <u>la société publique locale Bois énergie</u>

© 2025 www.lesepl.fr page 2 | 3



<u>créée en 2018</u>. « L'idée ? Fédérer les villes du territoire autour d'une filière bois. Petit à petit plusieurs communes s'y sont engagées, équipant les lieux publics de chaufferie ».

La dernière livraison de la Semcoda à Collonges (Ain)

Depuis le printemps 2017, sur le site de l'ancienne maison de retraite des Collonges, la Sem de construction du département de l'Ain (Semcoda) a lancé la construction de quatre immeubles et d'une résidence seniors, rappelle Le Progrès dans son édition du 19 août. « Les quatre immeubles ont dû prendre place progressivement tout au long de la pente. Le premier est situé au bas de la rue du Four-à-Chaux. La résidence seniors comprend 57 logements : 28 en loyer libre, 29 en prêt social location-accession (PSLA). Dans les immeubles, 46 logements destinés à la vente, dont une partie en PSLA et 40 logements en prêt locatif social (PLS). Les logements, financés en PLS, étant destinés à des ménages aux revenus trop élevés pour bénéficier des habitations, financées par le prêt locatif à usage social (PLUS), mais pas assez élevés pour le secteur intermédiaire et le marché libre et proposer une offre immobilière variée », écrit le journal. L'objectif étant de répondre aux attentes de tous les groupes : jeunes, seniors, familles, etc.

© 2025 www.lesepl.fr page 3 | 3